

Mail post 1ère visite – CAS A

---

(Mail à envoyer **manuellement** après toutes les étapes suivantes : première visite, post-traitement du scan 3D et création du devis provisoire, y compris après réception des devis électricité et gaz)

Ne pas oublier d'y indiquer les éventuelles personnalisations nécessaires selon la 1<sup>ère</sup> visite

Bonjour [Prénom],

Je reviens vers vous suite à l'analyse de votre dossier par nos experts techniques. Félicitations ! 🎉 Votre logement est toujours **éligible** à la phase travaux de l'initiative toitures Braine-l'Alleud.

Après analyse de vos documents et de la visite de votre logement, nous avons le plaisir de vous transmettre votre **devis provisoire et bordereau** en **pièce jointe**.

#### SI CONFO ELECTRIQUE :

Lors de notre première rencontre, nous avons constaté que votre installation électrique n'était pas conforme aux normes en vigueur, ce qui ne vous permet actuellement pas de bénéficier des primes de la Région Wallonne. Nous avons donc intégré dans votre devis provisoire, le devis de l'électricien pour la mise en conformité de votre installation.

#### SI CONFO GAZ :

**Cherchez dès maintenant un éventuel financement** pour vos travaux, auprès d'un organisme de crédit comme votre banque par exemple. N'hésitez pas, pour vous guider, à vous référer à notre guide de financement **ci-joint**. Notre conseiller financier est également disponible pour répondre à vos questions ([brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be)).

Et après ?

Au vu des données de votre dossier, il est plus intéressant pour vous de faire réaliser un audit logement de votre habitation avant le démarrage des travaux. Cela vous permettra de bénéficier de primes plus importantes. De plus, vous récupérerez environ 50% du coût de l'audit après les travaux, grâce aux primes audit de la Région wallonne et de la commune de Braine-l'Alleud.

Vous serez **contacté(e) prochainement via mail par un auditeur** que nous avons pré-sélectionné pour vous : **[nom auditeur sélectionné]**. Il vous transmettra un contrat à lui retourner signé pour validation de sa mission. Celle-ci sera directement réalisée à distance sur base de toutes les mesures que nous avons déjà prises chez vous.

Ensuite, je vous appellerai pour convenir d'une date de **rendez-vous pour la 2<sup>ème</sup> visite**. Lors de cette visite, votre auditeur sera également présent et nous vous expliquerons en détail les travaux que nous estimons nécessaires à votre logement et les validerons ensemble. Nous prendrons connaissance du travail de l'auditeur, parcourrons en détail le devis provisoire, et ferons le point sur le statut de votre financement.

A l'issue de cette visite, le devis définitif adapté selon nos discussions vous sera transmis. La signature de ce devis est la dernière étape avant la phase des travaux.

Avez-vous encore des questions ? Je suis joignable à tout moment via [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be).

A bientôt,

Votre conseiller RENO+

Email : [brainetoiture@buildwise.be](mailto:brainetoiture@buildwise.be)

Tél : 0477 95 52 32, joignable du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.

Site internet : [www.brainetoiture.be](http://www.brainetoiture.be)

Le traitement de données à caractère personnel recueillies se fait dans le respect des dispositions du Règlement Général européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).

En envoyant ce mail, son émetteur confirme que les données à caractère personnel récoltées seront uniquement traitées par Buildwise dans le cadre du projet Reno+.

Ces données pourront éventuellement également être utilisées à d'autres fins mais alors soit après avoir recueilli le consentement de l'intéressé, soit dans les limites autorisées par le RGPD.

Pour le surplus, il est renvoyé à la déclaration relative à la protection de la vie privée qui s'applique à toutes les données à caractère personnel traitées par Buildwise et consultable sur son site [www.buildwise.be/fr/expertise-soutien/dispositions-legales](http://www.buildwise.be/fr/expertise-soutien/dispositions-legales).

**A JOINDRE AU MAIL UNIQUEMENT POUR LES CR QUI AVAIENT EMIS DES PROBLEMES AVEC LES CONTRAINTES CHANTIER LORS DE LA 1ERE VISITE**

---

**Mais encore ?**

**Rappelez-vous, lors de la visite de votre logement le **XX / XX / XX**, nous avons abordé la préparation du chantier :**

- Votre grenier devra être vide pour les travaux
- Un WC devra être mis à disposition de l'entrepreneur le temps des travaux (max 7 jours)
- Une prise de courant sera à mettre à disposition, tout comme un point d'alimentation en eau et un point d'évacuation pour l'eau
- Un emplacement de stationnement devra être libéré pour l'entrepreneur, soit sur votre terrain privé si c'est possible, soit sur l'espace public via une réservation auprès de la Commune. Dans ce dernier cas, nous vous aiderons à effectuer la réservation.

Avez-vous eu le temps d'y réfléchir ? Est-ce d'accord pour vous ?

---